

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

MOBILISATION DE L'AIDE À LA VIE PARTAGÉE (A.V.P.) DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF

ANNEXE 2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Article 129 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), donnant une définition de l'habitat inclusif au sein de l'article L. 281-1 du CASF.

Décret n° 2019-629 du 24 juin 2019 relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées mentionné au titre VIII du livre II du code de l'action sociale et des familles.

Arrêté du 24 juin 2019 relatif au modèle du cahier des charges national du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif – et son annexe 1 « cahier des charges national relatif à l'habitat inclusif, mentionné à l'article L.281-1 du Codes de l'Action Sociale et des Familles ».

Article L.281-2-1 du code de l'action sociale et des familles précisant les conditions d'attribution de l'aide à la vie partagée.

Article 20 de la loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) donnant « l'autorisation pour les bailleurs sociaux d'attribuer en priorité à des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap des logements construits ou aménagés spécifiquement ».

Décret n° 2023-431 du 2 juin 2023 relatif au financement en prêt locatif aidé d'intégration des logements-foyers dénommés habitat inclusif.

LOI n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie – notamment ses articles 36, 37 et 39.

AUTRES DOCUMENTS NATIONAUX

Rapport Piveteau-Wolfrom remis en juin 2020, « demain je pourrai choisir d'habiter avec vous »

Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées, DGCS/CNSA - novembre 2017

Cahier pédagogique de l'Habitat inclusif – CNSA - Octobre 2023

DOCUMENTS DÉPARTEMENTAUX

Règlement départemental d'aide sociale des Cotes d'Armor (disponible sur le site internet du Département), FICHE N° 1-4-4 : L'Aide à la Vie Partagée en Habitat Inclusif

Annexe Autonomie du Schéma des solidarités humaines 2023-2027 du Département des Côtes d'Armor (disponible sur le site internet du Département), Action n°6 « Promouvoir l'habitat inclusif ».

